

Council of Europe
Conseil de l'Europe



Strasbourg, le 16 juillet 1996
<s:\cdl\doc\96\cdl-ju\16.e>

Diffusion restreinte
CDL-JU (96) 16
Or. Engl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

**Envoi de contributions du Bulletin (décisions abrégées)
et de textes intégraux par messagerie électronique
("E-mail")**

1. Envoi de messages électroniques

Si vous désirez envoyer vos décisions abrégées au Secrétariat à Strasbourg, nous vous prions de bien vouloir utiliser l'adresse suivante:

MICHELE.REMORDS@DAJ.COE.FR

Ceci est l'adresse de Mme Remords qui distribuera alors la décision abrégée au sein du Secrétariat. Si vous deviez rencontrer d'importantes difficultés dans l'envoi de votre message à cette adresse, vous pouvez utiliser l'adresse suivante - privée - de M. Dürr.

100645.1502@COMPUSERVE.COM

Des deux adresses, il vous sera envoyé dès réception du message un accusé de réception.

En l'absence de toute urgence, il est préférable d'envoyer les documents par la poste sur une disquette.

2. Encodage de documents

Veillez noter que seuls des textes uniquement dans des caractères anglais (ASCII) peuvent être envoyés par la messagerie électronique d'Internet sans autre traitement dans le corps du message ou en annexe. Tout autre texte qui contient des caractères non ASCII, sur le mode des caractères ANSI (par ex. accents français ou tréma allemand) doit être préalablement codé avant envoi par messagerie électronique. Il en est de même si vous souhaitez envoyer un document en traitement de texte (par ex. un document en WordPerfect ou en MS-Word). Ces documents contiennent également des caractères non ASCII qui doivent être encodés pour une transmission en annexe, même si le texte du document consiste uniquement en des caractères de l'alphabet anglais. (Les caractères slaves, tels que _, š, issus du jeu des caractères multinationaux de WordPerfect ne font pas partie du jeu des caractères ANSI. Ils sont automatiquement encodés avec le reste du texte lorsque vous encodez le document WordPerfect. Dans CODICES, ces caractères seront convertis dans leur équivalent ANSI le plus proche (par ex. c, s) mais sont reproduits par WordPerfect sous leur forme originale dans le Bulletin).

Il existe trois méthodes d'encodage pour Internet: MIME, UUENCODE/UUDECODE et BINHEX. (L'idée générale derrière ces méthodes de codage est que les caractères ANSI en 8 bits sont transformés en caractères ASCII 7 bits). Les documents encodés ont un entête lisible, qui lors de la réception est utilisé pour le décodage, suivi par de longues séquences de caractères illisibles.

Le système informatique du Conseil de l'Europe est capable de décoder automatiquement les messages qui arrivent sous la norme MIME. UUENCODE nécessite d'être décodé manuellement, alors que la reconversion de documents BINHEX doit être effectuée sur un autre ordinateur. C'est pourquoi, vous êtes priés d'utiliser à chaque fois que cela vous est possible la norme MIME. Veuillez s'il vous plaît vous assurer, que le document codé contient toujours son entête lisible.

Vous êtes priés de ne pas utiliser pour envoyer vos documents les techniques d'archivage telles que ZIP ou ARJ car celles ci ne sont pas acceptées par le système informatique du Conseil de l'Europe et nécessiteraient d'être lues sur un PC privé.